



**PORTEZ
VOS
DROITS**

CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

” Nos droits,
nos libertés

15 articles clés
illustrés sur des t-shirts

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Nos droits, nos libertés



Les droits de l'homme appartiennent à chacun : homme, femme ou enfant.

Ce sont des valeurs universelles qui nous permettent de vivre dans la dignité. Elles sont fondées sur les idéaux de justice, de respect et d'égalité ; en un mot sur la « liberté ».

La Convention européenne des droits de l'homme est là pour défendre et promouvoir ces valeurs.

Si vous estimez qu'un de vos droits a été violé, après avoir épuisé toutes les voies de recours dans votre pays, vous pouvez déposer une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Les principaux articles de la Convention européenne des droits de l'homme sont illustrés dans cette brochure.



INFORMEZ-VOUS SUR
www.human-rights-convention.org

Article 2

Le droit à la vie



Cet article fondamental oblige les États à protéger la vie de tout individu par des lois et à sanctionner pénalement ceux qui commettent des atteintes contre une personne, même une personne soupçonnée de terrorisme.

Portez-vos droits sur www.portezvosdroits.org

Article 3

L'interdiction de la torture



Le respect de la dignité humaine prime, même dans les cas de détention. L'article interdit en outre l'extradition d'une personne vers un pays où elle risque de subir des tortures ou mauvais traitements.

Informez-vous sur www.human-rights-convention.org

Article 4

L'interdiction de l'esclavage et du travail forcé



Les États sont tenus de garantir une protection concrète et effective aux personnes contre de tels actes. Le service à caractère militaire, le travail en prison, les services imposés en cas d'urgence ou de calamité, et les obligations civiques normales ne sont pas considérés comme des travaux forcés ou obligatoires.

Portez-vos droits sur www.portezvosdroits.org



L'article vise à protéger la liberté physique et à interdire toute arrestation ou détention arbitraire.

Informez-vous sur www.human-rights-convention.org



Le juge sera indépendant et impartial. Un accusé est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie. Toute personne accusée d'une infraction a le droit d'être défendue par un avocat, payé par l'Etat si elle ne dispose pas de revenus suffisants.

Portez-vos droits sur www.portezvosdroits.org



Un État ne peut interférer dans la vie privée d'une personne mais, parallèlement, il a le devoir de protéger l'intégrité morale et physique de tout individu.

Informez-vous sur www.human-rights-convention.org



L'article 9 protège la liberté de manifester sa religion en privé ou en public, et d'en changer. Un État ne doit pas s'ingérer dans les affaires internes d'une communauté religieuse.

Portez-vos droits sur www.portezvosdroits.org



La liberté d'exprimer ses opinions ou de formuler des critiques est essentielle pour une société démocratique. Dans ce sens, les médias exigent une protection particulière.

Informez-vous sur www.human-rights-convention.org



Les États doivent prendre des mesures pour que les citoyens jouissent de la liberté de participer à des manifestations à caractère pacifique.

Portez-vos droits sur www.portezvosdroits.org



Cet article concerne le mariage traditionnel entre un homme et une femme. La Cour n'a pas étendu jusqu'à présent cet article aux mariages homosexuels, laissant cette question à l'appréciation des États.



Interdire la discrimination revient à réaffirmer le principe d'égalité qui considère que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit et en dignité. Le Protocole n° 12 étend l'interdiction de la discrimination à tous droits légaux protégés en droit national.



Un État doit protéger le droit de propriété. Un citoyen peut éventuellement être privé de ses biens pour une cause d'utilité publique.

Informez-vous sur www.human-rights-convention.org



Cet article inclut le droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions religieuses ou philosophiques.

Portez-vos droits sur www.portezvosdroits.org



Les États sont tenus d'organiser des élections libres, à scrutin secret et à des intervalles réguliers, afin de permettre la libre expression des citoyens.

Informez-vous sur www.human-rights-convention.org



L'abolition de la peine de mort est une des conditions pour adhérer au Conseil de l'Europe (Protocole n° 6). Le continent européen est aujourd'hui un continent où la peine capitale en temps de paix n'existe plus. Avec le Protocole n° 13, la peine de mort est abolie, y compris en temps de guerre.

Portez-vos droits sur www.portezvosdroits.org

PORTEZ VOS DROITS... FAITES PASSER LE MESSAGE !



Participez activement à la défense et à la promotion de la Convention européenne des droits de l'homme où que vous soyez.

Chaque T-shirt arbore un article phare de la Convention et, en le portant, vous exprimez votre volonté de défendre nos libertés fondamentales.

Que vous soyez dans la rue, à la plage ou simplement avec des amis, vous disposez d'un moyen très personnel de partager et mettre en lumière nos valeurs communes.

C'est vous qui choisissez le thème : le droit à la vie, la liberté d'expression, l'interdiction de toute discrimination, le droit à l'éducation, entre autres.



Thorbjørn Jagland Secrétaire Général du Conseil de l'Europe	Gabriella Battaini-Dragoni Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe	Florence Aubenas Journaliste, Présidente de l'Observatoire International des Prisons	Abd Al Malik Rapeur, Ecrivain	Tom Ungerer Ambassadeur de bonne volonté du Conseil de l'Europe	Barbara Hendriks Présidente de la Fondation B. Hendriks pour la Paix et la Réconciliation	Bianca Jagger Ambassadeur de bonne volonté du Conseil de l'Europe pour la lutte contre la peine de mort
---	--	--	---	---	---	---

POUR EN SAVOIR PLUS, CLIQUEZ SUR www.portezvosdroits.org



CONVENTION EUROPÉENNE DES **DROITS DE L'HOMME**



www.human-rights-convention.org